



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 18 décembre 2023 Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N°C20231218_098 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation
du procès-verbal de la dernière séance**

Date de la convocation : 11 décembre 2023 Date d'affichage : 22 décembre 2023 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 186 Nombre de présents : 97 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 100	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
---	--	--

Le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-trois à dix heures, les membres du Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUBINEAU Francis – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTARD Dominique – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BERTRAND Dominique – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BREGEAUD Louis – BREGEON Pascal – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHARLET Philippe – CHAUVERGNE Philippe – CHEBASSIER Joël – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – COUSIN Serge – COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DEBIAIS René – DEJOLLAT Daniel – DELLIERE Nicolas – DUCOURTIOUX Morgan – DUTAUT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEOFFROY Jean-Olivier – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GRANGEON Jacky – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick HERAULT Gilles – JALLADEAU Patrick – LAVILLE Bruno – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MARTINIERE Pierre – MASSE Thomas – MELON Jean-Pierre – METAIS Jacky – MINOT Patrick – MONDON Alain – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PAPILLIER Catherine – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SCHERHAG Jacques – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TANGUY Jacques – TERRANOVA Jean-Luc – TRICOT Kevin – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric

Pouvoirs :

De Franck BEAUVALLET à Bruno COURAULT – De Alain NEVIERE à Daniel DEJOLLAT – De Edouard

RENAUD à Patrick ROYER
AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218__098-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

SIMER / Collège Travaux Publics du 18 12 2023 –
Délibération n°C20231218_098

N° C20231218_098 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la dernière séance

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

Les conditions de quorum étant réunies avec la présence de 97 délégués, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Jean-Charles VARESCON, représentant la commune de Coulonges, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Débat d'orientation budgétaire 2024**
- 2. Investissements 2024 – autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget**
- 3. Renouvellement de la ligne de trésorerie du budget travaux publics**
- 4. Actualisation du tarif horaire de la balayeuse aspiratrice**
- 5. Renouvellement de la convention pour l'entretien de la voirie avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe**
- 6. Questions diverses**

Le Président,
Le Président
Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218__098-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023



**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL**

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 21 septembre 2023

Collège Travaux Publics

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date de la convocation : 15 septembre 2023	Nombre de délégués en exercice : 185
Date d'affichage : 27 septembre 2023	Nombre de présents : 36
Secrétaire de séance : Christophe MARTIN	Nombre de pouvoirs : 0
Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de votants : 36

Le vingt-et-un septembre de l'an deux mille vingt-trois à dix heures et trente minutes, les membres du Comité Syndical _ Collège « Travaux Publics » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 15 septembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNEAU Olivier – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARLET Philippe – CHEBASSIER Joël – COUEGNAS Liliane – DELLIÈRE Nicolas – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GIRARDEAU Jules – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick HERAULT Gilles – MAGNON Bernadette – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MASSONNET Laurent – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PEYRAT Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – SIROT Dominique – TANGUY Jacques – VARESCON Chantal – VINCENT Jacques.

Pouvoirs :

Sans objet

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218__098-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

**N° C20230921_060 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation
du procès-verbal de la dernière séance**

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 36	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 36	A l'unanimité : ☒

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le Président rappelle que la séance du jour fait suite à celle initialement prévue le 15 septembre 2023 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Monsieur Christophe MARTIN, représentant la Commune de Montmorillon, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2023 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

1. Information - Bilan concernant l'activité du pôle travaux publics au 31.08.2023
2. Présentation et examen de la décision modificative N° 1 au budget 2023
3. Durée d'amortissement
4. Actualisation des bordereaux de prix main d'œuvre et matériels du budget travaux publics
5. Questions diverses.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

Bilan concernant l'activité du pôle travaux publics au 31.08.2023 :

Rapporteur : Le Vice-Président, Patrick CHARRIER

Articles	Désignation	Budget primitif 2023	Facturés au 31.08.2023	% Réal.
704	Travaux pour le comptes des Collectivités membres	3 250 000 €	2 297 529,85 €	71%
705	Études	100 000 €	13 925,00 €	14%
706	Réalisations pour le compte du service gestion des déchets	190 000 €	56 865,61 €	30%
AR Prefecture TOTAL		3 540 000 €	2 368 320,46 €	67%

086-258600493-20231218-C20231218__098-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

A l'exception des deux premiers mois de l'année, **le service travaux publics a enregistré une activité soutenue**. Ainsi, concernant les travaux et prestations réalisés pour le compte des collectivités adhérentes, **71 % des objectifs budgétaires ont d'ores et déjà été atteints**, soit près de 2 300 000 € facturés.

Parmi ceux-ci, on peut citer comme **principales réalisations** :

- > **Béthines** : extension des réseaux du lotissement du Gué de Villeneuve (37 000 €) ;
- > **Brigueil-le-Chantre** : aménagement de la Rue de la Couture (121 000 €) ;
- > **Département de la Vienne** : création d'un parking à proximité du circuit Val de Vienne au Vigeant (67 000 €) et curage de fossés (15 500 €) ;
- > **Eaux-de-Vienne** : différents travaux sur réseaux (26 800 €) ;
- > **Communauté Urbaine Grand-Poitiers** : travaux de voirie (255 000 €) ;
- > **Jouhet** : divers travaux d'aménagement (18 800 €) ;
- > **Lathus-Saint-Rémy** : travaux sur voie communale (24 000 €) ;
- > **Le Dorat** : sécurisation des entrées du centre-bourg (117 000 €), aménagement de l'avenue Louis Ricoux (104 000 €) et travaux sur réseaux d'assainissement et branchements (267 000 €) ;
- > **Leignes-sur-Fontaine** : travaux de finition du lotissement (100 000 €) ;
- > **Montmorillon** : aménagement d'un parking (25 000 €) ;
- > **Paizay-le-Sec** : différents travaux de voirie (39 000 €) ;
- > **Persac** : travaux de viabilisation et création de voirie (49 700 €) ;
- > **Pleumartin** : finalisation des travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de différentes rues (88 000 €) ;
- > **Saint-Savin** : aménagement de la place de la Libération (246 000 €) ;
- > **Sillars** : réfection de la chaussée du lotissement (41 000 €) ;
- > **Usson-du-Poitou** : divers travaux d'aménagement (14 000 €) ;
- > **CC Vienne et Gartempe** : réalisation de plateformes au Circuit Val de Vienne au Vigeant (288 000 €) et travaux de voirie (283 000 €) ;
- > **Jardres** : réfection réserve incendie, nettoyage et sécurisation d'une noue (13 000 €) ;
- > Balayage de la voirie pour 54 000 €.

En ce qui concerne les **réalisations pour le compte du service de gestion des déchets, à ce jour seuls 57 000 € ont été réalisés sur les 190 000 € inscrits au budget**, du fait notamment des retards liés à l'installation des Points d'Apports Collectifs (Prescriptions archéologiques, ABF, livraison des matériels...).

En termes d'ingénierie, le bureau d'études du SIMER étudie actuellement la viabilisation d'un lotissement pour les Communes de Chaunay et Sommières-du-Clain, ainsi que la construction d'une ZAE pour le compte de la CC Vienne et Gartempe.

086-258600493-20231218-C20231218__098-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

Les perspectives pour la fin de l'année sont également encourageantes avec la réalisation des chantiers suivants :

- > **Haims** : aménagement du centre-bourg et des entrées (288 000 €) ;
- > **Sommières-du-Clain** : création d'un lotissement (247 000 €) ;
- > **Lésigny-sur-Creuse** : sécurisation de village (14 000 €) ;
- > **Lathus-Saint-Rémy** : travaux d'accessibilité (25 000 €) ;
- > **Dinsac** : travaux de voirie (34 000 €) ;
- > **Le Dorat** : poursuite des travaux d'assainissement (650 000 € _ total chantier 1 200 000 €) ;
- > **CC Vienne et Gartempe** : création d'une ZAE (300 000 € _ total chantier 1 500 000 €) ;
- > **Usson-du-Poitou** : réfection de chaussée et trottoirs (34 000 €) ;
- > **Service de gestion des déchets** : Installation de PAC et travaux pour les déchèteries (145 000 €).

Les différentes mesures prises pour redynamiser l'activité semblent donc apporter leurs premiers résultats et notamment la transformation du service en SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qui a permis au Syndicat de gagner en souplesse de fonctionnement sur le plan des effectifs. A la date du 1^{er} août, les effectifs du pôle travaux publics étaient composés de **32 agents** :

	Nombre d'agents au 01.08.2023	
	FPT	Droit privé
Direction du pôle	/	1
Gestion administrative	1	/
Bureau d'études	1	2 (dont 1 CLM)
Préparation et suivi des chantiers	1	/
Chef d'équipe	2	3
Opérateur	9 (dont 1 CLM)	11
Mécanicien	/	1
Total	14	18

Cette tendance devra toutefois être confirmée en fin d'année au regard du contexte inflationniste toujours présent pour les matières premières et sous réserve de conditions météorologiques favorables.

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218__098-DE
 Reçu le 22/12/2023
 Publié le 22/12/2023

A titre d'exemple, nous pouvons citer parmi les dernières révisions de prix de marchés :

- Matériaux de carrières : + 12 %
- Fournitures de voirie :
 - Tubes et dispositifs de raccordement en plastique : + 7 %
 - Produits en béton préfabriqués : + 20 %
 - Béton prêt à l'emploi : + 21 %
 - Fournitures en fonte : + 15 %...
- Emulsions : + 50 € / tonne.

□ Débats/observations :

Monsieur BATLLE, délégué de la commune de Mouterre-sur-Blourde souhaite connaître la valeur en pourcentage de l'augmentation des prix de l'émulsion.

Le responsable du bureau d'études précise que celle-ci se porte à environ 15% par rapport à la dernière consultation.

Monsieur BARDU, délégué de la Commune de Lathus-Saint-Rémy, s'interroge quant à lui sur celle appliquée aux prix des enrobés.

Le responsable du bureau d'études annonce une hausse des prix des fournisseurs comprise entre 25 et 30 % pour les enrobés.

N° C20230921_061 : Présentation et examen de la décision modificative N°1 au budget 2023

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 36	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 36	A l'unanimité : ☒

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-11,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,

Vu la délibération du 5 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023 (N°C20230405_035).

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218__098-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

Le Vice-Président en charge de l'activité travaux publics présente le rapport suivant :

La décision modificative présentée en section de fonctionnement s'élève à 615 000 € et fait suite au bilan de l'activité au 31 août susvisé.

■ **Le chapitre 011 _ Charges à caractère général serait augmenté de 606 500 €, passant de 1 971 165 € à 2 577 665 €, pour tenir compte :**

- > Des besoins supplémentaires concernant **l'achat des matériaux pour la réalisation des chantiers : + 607 300 €** (compte 605). En complément et pour une meilleure spécialisation de la dépense, les prévisions du compte 604 _Achats d'études et de prestations de services sont diminuées à hauteur de **197 700 €** au bénéfice du compte 605 ;
- > De l'ajustement des prévisions pour :
 - l'achat de fournitures administratives : - **1 500 €** (compte 6064),
 - l'entretien du matériel roulant : - **1 500 €** (compte 61551) ;
- > De l'augmentation du coût de l'entretien des autres biens mobiliers externalisé relatif à la réparation du nettoyeur haute pression et la réalisation d'un battant de portail : **+ 1 500 €** (compte 61558) ;
- > De la cotisation d'assurance pour les dommages aux biens auparavant supportée par le budget général du syndicat. Les prévisions au compte 6168_Autres assurances sont augmentées de **1 500 €** et sont compensées par la diminution de celles prévues au compte 6287_Remboursement de frais au budget général – **1 500 €** ;
- > De l'augmentation des cotisations d'assurance pour les véhicules : **+ 700 €** (compte 6168).

■ **Le chapitre 65 _ Autres charges de gestion courante est quant à lui revalorisé de 2 500 €** pour couvrir les frais de sinistralités intervenus au cours de la réalisation des chantiers (dommages réseaux ORANGE, TELECOM et engins en location).

■ **Le chapitre 66 _ Charges financières est revalorisé de 6 000 €** pour garantir les crédits suffisants liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie.

■ Ces besoins complémentaires seraient financés par l'augmentation des recettes au **chapitre 70_Produits des ventes et services à hauteur de + 615 000 €.**

Ainsi, l'équilibre de la section en dépenses et en recettes s'élèverait à 4 322 332 €, contre 3 707 332 € auparavant :

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218__098-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

SIMFER / Procès-verbal du Collège Travaux Publics du 21.09.2023 –

DEPENSES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
011	Charges à caractère général	1 971 165,00 €	606 500,00 €	2 577 665,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 510 000,00 €	- €	1 510 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 150,00 €	2 500,00 €	3 650,00 €
66	Charges financières	14 500,00 €	6 000,00 €	20 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 500,00 €	- €	4 500,00 €
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	206 017,00 €	- €	206 017,00 €
Total :		3 707 332,00 €	615 000,00 €	4 322 332,00 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
013	Atténuations de charges	52 015,00 €	- €	52 015,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 551 000,00 €	615 000,00 €	4 166 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	15 096,19 €	- €	15 096,19 €
77	Produits exceptionnels	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	57 720,81 €	- €	57 720,81 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
Total :		3 707 332,00 €	615 000,00 €	4 322 332,00 €

En section d'investissement, le dernier contrôle des systèmes de sécurité incendie des locaux et des véhicules a mis en évidence la nécessité de remplacer plusieurs extincteurs ne répondant plus aux normes en vigueur et de compléter nos équipements existants.

Afin de répondre aux obligations en matière de défense incendie, la décision modificative vise à créditer le compte 2158_Autres installations, matériels et outillages techniques à hauteur de **3 600 €** qui serait compensé par la diminution des prévisions au compte 2188_Autres immobilisations corporelles.

Ainsi, la décision modificative s'auto-équilibrerait et la section d'investissement demeurerait équilibrée à 495 337.93 € :

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218__098-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

DEPENSES d'INVESTISSEMENT		Budget primitif	DM n°1	Nouveau budget
Matériels roulants / Engins	2182_Matériels roulants (Pelle à pneus, chargeuse, fourgon, rouleau compacteur)	277 000,00 €	- €	277 000,00 €
Petits matériels / Equipements	2188_Divers petits matériels de chantiers	30 000,00 €	- 3 600,00 €	26 400,00 €
	2155_Outillage industriel (Equipements chargeuse, plaque vibrante, équipements pelle, monobrosse électrique)	44 000,00 €	- €	44 000,00 €
	2158_Extincteurs	- €	3 600,00 €	3 600,00 €
Terrains	2111_Acquisition terrain Zone de la Barre (y/c frais de Notaire)	45 000,00 €	- €	45 000,00 €
Matériels informatiques	2051_Logiciels bureautiques et/ou de suivi de chantiers	12 000,00 €	- €	12 000,00 €
	2183_Matériels informatiques	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
Montant du programme d'investissement 2023		416 000,00 €	- €	416 000,00 €
Autres dépenses de la section d'investissement	1641_Remboursement capital d'emprunt	51 060,00 €	- €	51 060,00 €
	020_Dépenses imprévues	20 150,96 €	- €	20 150,96 €
	Restes à réaliser de l'année N-1	6 626,97 €	- €	6 626,97 €
	040_Amortissements de subventions (040)	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023		495 337,93 €	- €	495 337,93 €

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'approuver la décision modification n°1 au budget 2023 travaux publics telle que présentée.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° C20230921_062 : Durée d'amortissement

Nombre de délégués en exercice : 185 Nombre de présents : 36 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de votants : 36	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
--	---

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et R.2321-1 ,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité syndical N°C20121214_107 en date du 14 décembre 2012 fixant les durées d'amortissement des biens affectés au service de travaux publics.

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218__098-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

La 1^{ère} Vice-Présidente présente le rapport suivant :

En raison de la mise en conformité du système de défense incendie, nécessitant de compléter et/ou de renouveler le parc des extincteurs présents dans les locaux et les véhicules du pôle travaux publics, **il conviendrait de compléter certaines durées d'amortissement, comme suit :**

Libellé	Compte	Durée d'amortissement (en années)	Exemples de dépenses
Immobilisations corporelles			
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	05	Système de détection incendie, dispositifs de protection contre l'incendie, matériel et outillage de lutte contre l'incendie, travaux d'installations de dispositifs d'extinction incendie...

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- De fixer la durée d'amortissement du matériel et outillage d'incendie à 5 ans.

□ Débats/observations :

Monsieur BATLLE, délégué de la commune de Mouterre-sur-Blourde, se demande pour quelle raison ce type de dépenses doit être inscrit en investissement.

Le Président indique que cette inscription répond à une demande du Service Comptable Sud-Vienne.

N° C20230921_063 : Actualisation des bordereaux de prix main d'œuvre et matériels du budget travaux publics

Nombre de délégués en exercice : 185	Pour :
Nombre de présents : 36	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 36	A l'unanimité : ☒

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016

AR **Prefecture**

portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

086-258600493-20231218-C20231218__098-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

SIMIER / Procès-verbal du Collège Travaux Publics du 21.09.2023 –

Le Vice-Président présente le rapport suivant :

Pour tenir compte des différentes hausses liées aux charges de personnel faisant suite aux évolutions du point d'indice et du coefficient des conventions collectives, mais également de celles des coûts d'achat et d'entretien des matériels roulants et de carburants, il conviendrait d'actualiser les bordereaux des prix « main d'œuvre » et « matériels roulants » qui n'avaient pas été revalorisés depuis avril 2020.

Les évolutions proposées varient entre 5 et 9 % par rapport aux tarifs de 2020.

	Coût horaire HT en € A compter du 1er octobre 2023
Main-d'œuvre (MO)	45,00 €
Poids-lourds	86,70 € (*)
PATA (enduseur)	108,60 € (*)
FIR / Reprofileur (enrobés à froid)	109,60 € (*)
Pelle	88,70 € (*)
Mini-pelle	66,00 € (*)
Rouleau	61,00 € (*)
Transport	93,60 € (*)

(*) y compris MO

Pour rappel, les coûts sont composés comme suit :

> Coût horaire main-d'œuvre :

- Charges de personnel (*salaires, formations, assurance statutaire, frais de restauration, vêtements de travail...*) ;
- Charges de structure (*Eau, électricité, impôts et taxes, dotations aux amortissements...*).

> Coût horaire des matériels roulants :

- Amortissements, charges financières (emprunts), frais d'assurance, frais d'entretien et carburant consommé.

Après en avoir délibéré, le Comité décide d'approuver l'actualisation des tarifs telle que présentée, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2023.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218__098-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

SIMER / Procès-verbal du Collège Travail Publics du 21.09.2023 –

QUESTIONS DIVERSES EN LIEN AVEC LE SERVICE DE GESTION DES DECHETS

❑ Débats/observations :

Monsieur PLACENT, délégué de la commune de Millac, souhaiterait qu'un point d'apport collectif soit installé dans sa commune du fait de nombreux passages d'usagers.

Le Président l'informe qu'une étude est en cours en vue de densifier le parc de points d'apports collectifs présents sur le territoire du Syndicat. Les résultats de cette dernière seront communiqués à sa clôture.

Afin de prendre en compte l'environnement paysager, Monsieur BINARD, délégué de la commune d'Usson-du-Poitou, fait part du souhait de sa Commune de remplacer le PAC aérien, installé à titre d'expérimentation, par un PAC enterré ou semi-enterré.

Par ailleurs, il estime difficile de respecter les 12 levées annuelles avec une collecte tous les 15 jours et notamment en période estivale.

Concernant le PAC, le Président indique qu'il n'est pas en mesure d'apporter une réponse aujourd'hui, mais s'engage à consulter les services et à étudier sa demande. Il rappelle toutefois la différence de coût entre ces deux équipements. Concernant le deuxième point, il indique que la densification des PAC pourrait être une solution en laissant la possibilité aux usagers de déposer ponctuellement leurs déchets, mais qu'il faudrait arriver à trouver le bon équilibre (différence de litrage entre les levées de bacs et les ouvertures de PAC).

Un délégué s'interroge sur la différence de coût, qu'il considère faible, entre un usager collecté une fois par semaine et celui collecté 1 fois tous les 15 jours.

Le Président rappelle que les communes collectées une fois par semaine sont celles qui disposent d'un centre-bourg urbain.

Monsieur BUJAULT, délégué de la commune de Lussac-les-Châteaux se questionne sur les bornes « papiers » situées à la déchèterie qui n'ont pas été vidées depuis un certain temps.

Le Président précise qu'un problème technique est intervenu sur l'équipement nécessaire au vidage celles-ci, mais que le problème est désormais résolu.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire,



Christophe MARTIN

Le Président,




Patrick ROYER

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218__098-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 18 décembre 2023 Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20231218_099 : Débat d'Orientation Budgétaire 2024 de l'activité travaux publics

Date de la convocation : 11 décembre 2023 Date d'affichage : 22 décembre 2023 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 186 Nombre de présents : 97 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 100	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
---	--	--

Le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-trois à dix heures, les membres du Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUBINEAU Francis – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTARD Dominique – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BERTRAND Dominique – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BREGEAUD Louis – BREGEON Pascal – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHARLET Philippe – CHAUVERGNE Philippe – CHEBASSIER Joël – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – COUSIN Serge – COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DEBIAIS René – DEJOLLAT Daniel – DELLIERE Nicolas – DUCOURTIOUX Morgan – DUTAUT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEOFFROY Jean-Olivier – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GRANGEON Jacky – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick HERAULT Gilles – JALLADEAU Patrick – LAVILLE Bruno – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MARTINIERE Pierre – MASSE Thomas – MELON Jean-Pierre – METAIS Jacky – MINOT Patrick – MONDON Alain – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PAPILLIER Catherine – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SCHERHAG Jacques – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TANGUY Jacques – TERRANOVA Jean-Luc – TRICOT Kevin – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric

Pouvoirs :

De Franck BEAUVALLET à Bruno COURAULT – De Alain NEVIERE à Daniel DEJOLLAT – De Edouard

RENAUD à Patrick ROYER
AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023

N° C20231218_099 : Débat d'Orientation Budgétaire 2024 de l'activité travaux publics

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la réunion de la Commission des Finances en date du 13 novembre 2023.

Le Vice-Président, Patrick CHARRIER, présente le rapport suivant :

Il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote du budget.

Il convient également de souligner que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) présentant la situation financière du service, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes et des informations concernant la dette.

Ce dernier est également l'occasion d'évoquer le contexte dans lequel le budget sera construit.

Après exposé du rapport ci-annexé, le Comité prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024 de l'activité travaux publics.

Le Président,
Le Président
Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023

BUDGET TRAVAUX PUBLICS

➔ **Présentation des orientations budgétaires pour 2024**

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023

SOMMAIRE

- 1_ Chiffres clés des travaux publics en Nouvelle-Aquitaine 2021/2022**
- 2_ La conjoncture économique nationale dans le secteur des travaux publics**
- 3_ L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement**
- 4_ Les effectifs du service au 1^{er} janvier 2024**
- 5_ Les investissements projetés pour 2024**
- 6_ L'état de la dette**

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023

I_ Les chiffres clés des travaux publics en Nouvelle-Aquitaine 2021/2022 :

Les travaux publics en Nouvelle-Aquitaine :



3 974 millions
d'euros de Chiffre d'Affaires

France : 46 milliards d'€



896
entreprises

France : 7 888



29 081
salariés

France : 299 136

Ouvriers 61 % (15 897)

Employés / Techniciens 27 % (8 936)

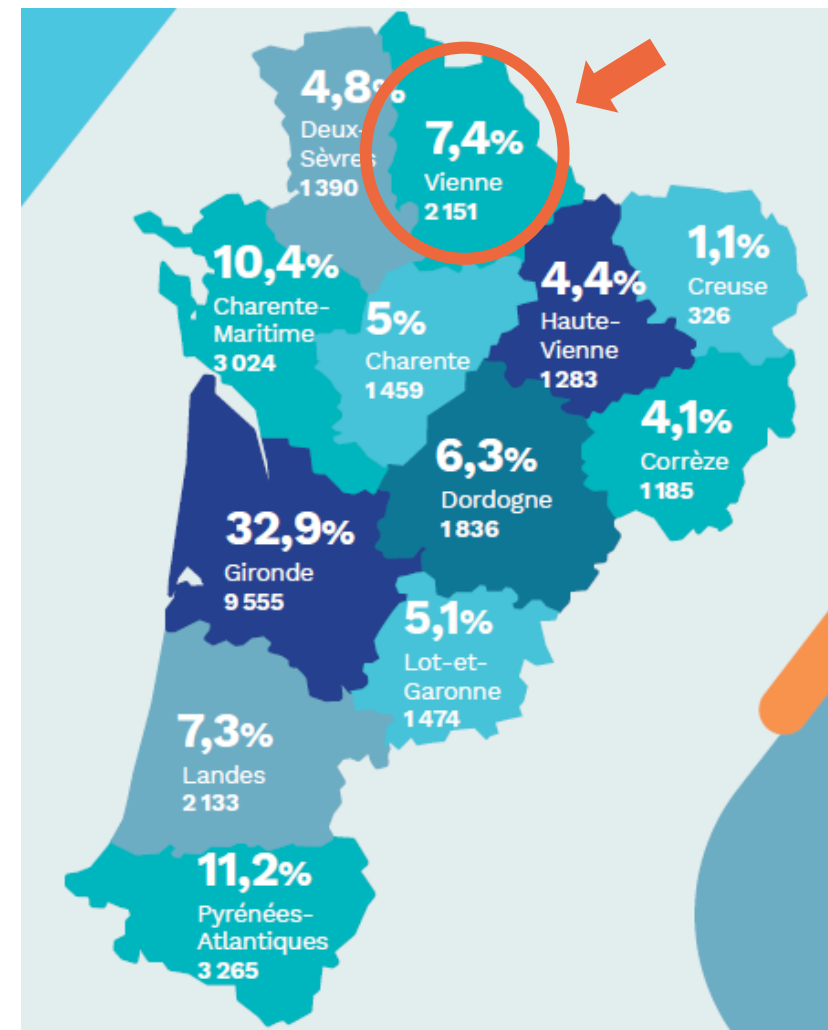
Ingénieurs / Direction 12 % (4 248)

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023

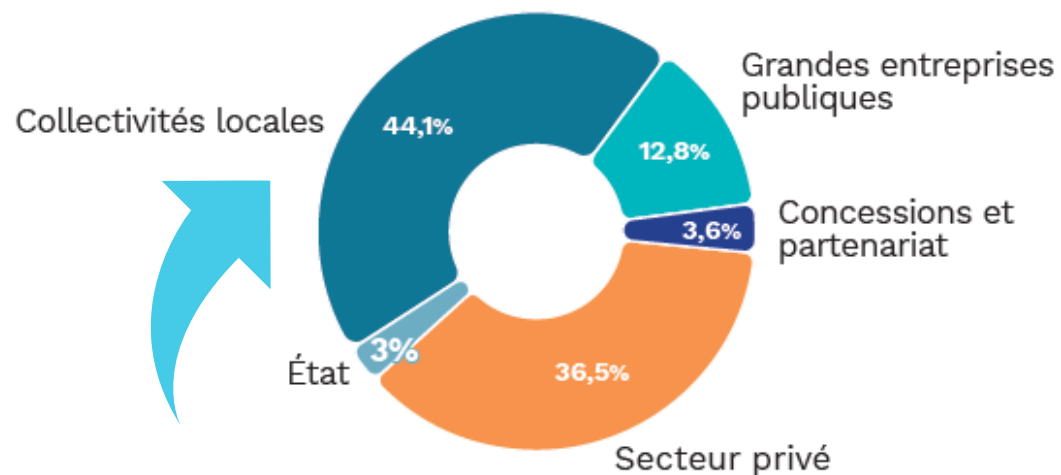
(Sources ENTTP Nouvelle-Aquitaine)

Répartition des effectifs par Département :



I_ Les chiffres clés des travaux publics en Nouvelle-Aquitaine 2021/2022 (suite) :

Répartition par type d'acheteur :

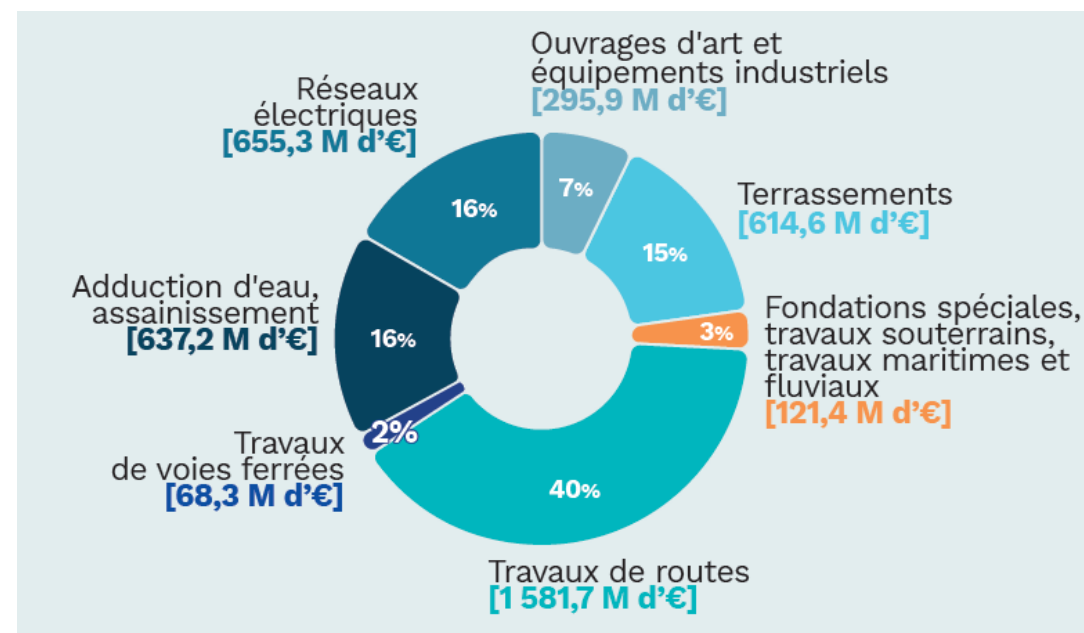


Les collectivités territoriales demeurent toujours le 1^{er} donneur d'ordres

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023

Répartition du chiffres d'affaires (3 517 M€) par spécialités TP :



2_ La conjoncture économique nationale dans le secteur des TP : (Sources FNTP)

Selon le dernier **bulletin conjoncturel de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)**, après un premier trimestre 2023 sans trajectoire clairement définie, le 3^{ème} trimestre permet au secteur des travaux publics de consolider sa production. L'évolution des prises de commandes est positive et les perspectives à court terme s'améliorent légèrement. Cette approche appelle toutefois à des nuances en fonction des marchés et des territoires.

Les pressions inflationnistes impactent cependant toujours les coûts de production du secteur et leur organisation. Après un niveau record en 2022, l'évolution des coûts de production reste au cœur des problématiques car la dynamique de certains postes continue d'être forte.

A son échelle, le SIMER subit depuis 2 années ces augmentations conséquentes des prix des matières premières utiles à la réalisation de ses chantiers, principalement au travers des révisions de prix prévues dans les marchés conclus avec ses fournisseurs.

A titre d'exemple, on peut citer celles opérées depuis le début de l'année :

- ☐ Matériaux de carrières : + 12 %
- ☐ Tubes et dispositifs de raccordement en plastique : + 7 %
- ☐ Produits en béton préfabriqués : + 20 %
- ☐ Béton prêt à l'emploi : + 21 %
- ☐ Fournitures en fonte : + 15 % ...

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023

3_ L'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement :

a) Les recettes :

Pour mémoire, **les recettes issues des chantiers et des études représentent plus de 90 % des recettes totales de ce budget**, la confiance des collectivités membres est donc primordiale pour l'équilibre de cette activité.

En termes d'activité, l'année 2023 s'avère satisfaisante, mais il faudra toutefois analyser l'équilibre économique de certains chantiers au regard des évolutions de prix préalablement citées.

En ce qui concerne **2024**, la **consolidation des effectifs** et les **commandes d'ores et déjà enregistrées (près de 2 000 000 €)**, permettent d'envisager au stade de ces orientations des objectifs dynamiques concernant les recettes.

Celles-ci sont évaluées à 4 232 400 € (+ 2 % par rapport au BP 2023) et se décomposeront comme suit :

- ☐ 4 000 000 € de travaux réalisés pour le compte des collectivités membres
- ☐ 184 400 € pour le Service de gestion des déchets (installation de PAC, travaux dans les déchèteries...)
- ☐ 48 000 € pour les études

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023 + DM	DOB 2024
RECETTES PROVENANT des :	2 667 997 €	1 913 360 €	2 642 371 €	3 081 979 €	4 155 000 €	4 232 400 €
Travaux réalisés pour le compte des collectivités	2 562 653 €	1 859 975 €	2 443 713 €	2 829 402 €	3 950 000 €	4 000 000 €
Travaux réalisés pour le compte du service de gestion des déchets	81 519 €	41 660 €	171 351 €	236 318 €	140 000 €	184 400 €
Etudes	23 825 €	11 725 €	27 307 €	16 260 €	65 000 €	48 000 €

AR - Préfecture

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023

3_ L'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement (suite) :

> Les principales autres recettes du service seraient composées par :

- ☐ **Des atténuations de charges à hauteur de 37 800 €,**
- ☐ **Des produits exceptionnels évalués à 33 500 €,** constitués pour l'essentiel par des recettes liées aux cessions de matériels qui seraient en lien avec le programme d'investissement projeté pour 2024,
- ☐ **Des remboursements de frais pour 16 400 €.**

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023

3_ L'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement (suite) :

b) Les dépenses :

> **Les charges à caractère général seraient portées à 2 534 000 €, soit en légère baisse par rapport au BP 2023 (2 577 000 €), sous l'effet :**

- De la diminution envisagée de certains postes de dépenses tels que :

- ☐ Les fournitures d'entretien et de petits équipements évaluées à 30 000 € (40 000 € au BP 2023) pour tenir compte du réalisé de 2023,
- ☐ Les locations mobilières estimées à 40 000 € (60 000 € au BP 2023),
- ☐ L'entretien des matériels roulants projeté à 100 000 € (138 000 € au BP 2023). Cela comprend l'achat de fournitures et pièces mécaniques, ainsi que l'intervention de prestataires extérieurs pour la réparation des matériels. Cette diminution peut être envisagée en raison d'une nouvelle gestion concernant l'atelier mécanique du Syndicat en milieu d'année 2023,
- ☐ Les frais de repas des agents, qui peuvent être réajustés à 60 0000 € en fonction du réalisé de 2023 (72 000 €).

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023

3_ L'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement (suite) :

- **De la hausse ou de la stabilité de différentes dépenses, comme :**

- ☐ Les dépenses de carburants ont été estimées à 190 000 € au regard des consommations enregistrées en 2023,
- ☐ Les formations pour le personnel similaires à 2023, pour 12 000 €,
- ☐ Les dépenses pour les vêtements de travail et EPI des agents qui passeraient de 7 000 € à 10 000 € en 2024,
- ☐ Les marchandises, matériels et équipements nécessaires à la réalisation des chantiers qui seraient eux portés à 1 900 000 € (1 805 000 € au BP 2023).

> **Les dotations aux amortissements enregistreraient une diminution et seraient ainsi portées à 183 500 € (200 100 € au BP 2023),**

> **Les charges financières seraient quant à elles en évolution de 3 000 €, du fait des hausses des taux intérêts de la ligne de trésorerie, passant ainsi de 20 500 € à 23 500 €,**

> **Les charges de personnel seraient portées à 1 560 000 € (1 510 000 € au BP 2023) en prévision notamment :**

- Des revalorisations des traitements des fonctionnaires (+ 5 pts au 1^{er}/01/2024) et de celles liées à la convention collective du secteur des travaux publics qui pourraient intervenir en cours d'année,

D'un poste d'assistante administrative doublé sur plusieurs mois en raison d'un départ à la retraite.

AR Préfecture

086-258600493-2023-18-12-0001-09
Reçu le 22/12/2023

4_ L'évolution des effectifs :

EFFECTIFS	POSTES PERMANENTS		
	2022	BP 2023	OB 2024
Directeur/responsable de pôle	1	1	1
Secrétariat	1	1	1
Chef de chantiers	1	1	1
Bureau d'études	2	3	3
Atelier	1	1	1
Transfert	1	1	1
Opérateurs VRD	21	23	23
TOTAL permanents	28	31	31
ETP opérateurs contractuels	0,1	1,8	1,0

Permanents au 1^{er}/01/2024 :

- ☐ FPT : 14
- ☐ Contrats de droit privé : 16
- ☐ Emploi aidé : 1

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023

5_ Les investissements projetés pour 2024 :

Le programme d'investissement se porterait à 529 500 € et se composerait comme suit :

DEPENSES		DOB 2024
Matériels roulants / Engins	Pelle à chenille	190 000,00 €
	Chargeuse occasion	60 000,00 €
	Fourgon benne a roues jumelées	50 000,00 €
	Rouleau compacteur 2 billes	45 000,00 €
	Equipement sécurité des véhicules	5 000,00 €
Sous-total - 1		350 000,00 €
Petits matériels / Equipements	Divers petits matériels de chantiers	10 000,00 €
	Extincteurs	2 000,00 €
	Scie à sol	2 500,00 €
	Outillage industriel	5 000,00 €
Sous-total - 2		19 500,00 €
Bâtiments	Rénovations du bâtiment	50 000,00 €
	Chauffage, éclairage LED atelier	40 000,00 €
Terrains	Acquisition terrain Zone de la Barre (y/c frais de Notaire)	50 000,00 €
Sous-total - 3		140 000,00 €
Matériels informatiques	Logiciels bureautiques et/ou de suivi de chantiers	12 000,00 €
	Matériels informatiques	8 000,00 €
Sous-total - 4		20 000,00 €
TOTAL programme d'investissement 2024		529 500,00 €

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023

5_ Les investissements projetés pour 2024 (suite) :

> **Les autres dépenses correspondraient :**

- ☐ Au **remboursement du capital d'emprunts** à hauteur de **35 100 €**,
- ☐ Une prévision de **dépenses imprévues** à hauteur de **34 600 €**.

> **Les dépenses d'investissement 2024 seront intégralement financées :**

- ☐ par les **dotations aux amortissements** qui se porteraient à **183 500 €**,
- ☐ et les **excédents d'investissement cumulés**.

Le recours à l'emprunt ne serait donc pas nécessaire.

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023

6_ L'état de la dette

L'état de la dette ci-dessous montre que le service travaux publics du SIMER n'est pas endetté puisque le capital restant dû à la fin de l'année 2024 se porterait à 166 082 € :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2023	252 213,01	51 055,09	4 413,97	55 469,06	201 157,93
2024	201 157,93	35 075,58	3 550,48	38 626,06	166 082,35
2025	166 082,35	35 212,48	3 025,58	38 238,06	130 869,87
2026	130 869,87	32 369,87	2 504,19	34 874,06	98 500,00
2027	98 500,00	18 500,00	2 071,25	20 571,25	80 000,00
2028	80 000,00	16 000,00	1 702,00	17 702,00	64 000,00
2029	64 000,00	16 000,00	1 334,00	17 334,00	48 000,00
2030	48 000,00	16 000,00	966,00	16 966,00	32 000,00
2031	32 000,00	16 000,00	598,00	16 598,00	16 000,00
2032	16 000,00	16 000,00	230,00	16 230,00	0,00

AR Prefecture

2032

086-258600493-20231218-C20231218_099-DE
Reçu le 22/12/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 18 décembre 2023 Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

**N°C20231218_100 : Investissements 2024 – Autorisation d'engager, liquider
et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Date de la convocation : 11 décembre 2023 Date d'affichage : 22 décembre 2023 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 186 Nombre de présents : 97 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 100	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
---	--	--

Le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-trois à dix heures, les membres du Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUBINEAU Francis – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTARD Dominique – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BERTRAND Dominique – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BREGEAUD Louis – BREGEON Pascal – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHARLET Philippe – CHAUVERGNE Philippe – CHEBASSIER Joël – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – COUSIN Serge – COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DEBIAIS René – DEJOLLAT Daniel – DELLIERE Nicolas – DUCOURTIOUX Morgan – DUTAUT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEOFFROY Jean-Olivier – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GRANGEON Jacky – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick HERAULT Gilles – JALLADEAU Patrick – LAVILLE Bruno – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MARTINIERE Pierre – MASSE Thomas – MELON Jean-Pierre – METAIS Jacky – MINOT Patrick – MONDON Alain – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PAPILLIER Catherine – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SCHERHAG Jacques – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TANGUY Jacques – TERRANOVA Jean-Luc – TRICOT Kévin – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric

Pouvoirs :

De Franck BEAUVALLET à Bruno COURAULT – De Alain NEVIERE à Daniel DEJOLLAT – De Edouard

RENAUD à Patrick ROYER
AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_100-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

SIMER / Collège Travaux Publics du 18 12 2023 –
Délibération n°C20231218_100

N° C20231218_100 : Investissements 2024 – Autorisation d’engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement avant le vote du budget

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-1 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l’arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l’Equipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité syndical n°C20230405_035 en date du 5 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023 « Travaux Publics »,
- Vu** la délibération du Comité syndical N°C20230920_061 en date du 20 septembre 2023 portant décision modificative N°1 au budget primitif 2023 « Travaux Publics »,

Le Vice-Président, Patrick CHARRIER, présente le rapport suivant :

Conformément à l’article L.1612-1 du CGCT dans le cas où le budget de la Collectivité n’a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l’exercice auquel il s’applique, le représentant de la Collectivité peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

L’autorisation doit toutefois mentionner le montant et l’affectation des crédits.

Dans la mesure où le budget 2024 du service travaux publics ne sera voté que courant mars, **et après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **D’autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget 2024, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2023 (hors autorisations de programme) soit :**

Chapitres	Budget primitif 2023	Restes à réaliser 2022	VC n°1 2023	Total à prendre en considération	Crédits pouvant être ouverts au titre de l’article L 1612-1 CGCT
20_Immobilisations incorporelles	12 229,20 €	229,20 €		12 000,00 €	3 000,00 €
21_Immobilisations corporelles	410 397,77 €	6 397,77 €	2 275,00 €	406 275,00 €	101 568,75 €
TOTAL					104 568,75 €

Le Président,

Patrick ROYER

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_100-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 18 décembre 2023 Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20231218_101 : Renouvellement de la ligne de trésorerie du budget travaux publics

Date de la convocation : 11 décembre 2023 Date d'affichage : 22 décembre 2023 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 186 Nombre de présents : 97 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 100	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
---	--	--

Le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-trois à dix heures, les membres du Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUBINEAU Francis – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTARD Dominique – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BERTRAND Dominique – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BREGEAUD Louis – BREGEON Pascal – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHARLET Philippe – CHAUVERGNE Philippe – CHEBASSIER Joël – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – COUSIN Serge – COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DEBIAIS René – DEJOLLAT Daniel – DELLIERE Nicolas – DUCOURTIOUX Morgan – DUTAUT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEOFFROY Jean-Olivier – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GRANGEON Jacky – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick HERAULT Gilles – JALLADEAU Patrick – LAVILLE Bruno – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MARTINIERE Pierre – MASSE Thomas – MELON Jean-Pierre – METAIS Jacky – MINOT Patrick – MONDON Alain – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PAPILLIER Catherine – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SCHERHAG Jacques – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TANGUY Jacques – TERRANOVA Jean-Luc – TRICOT Kévin – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric

Pouvoirs :

De Franck BEAUVALLET à Bruno COURAULT – De Alain NEVIERE à Daniel DEJOLLAT – De Edouard

RENAUD à Patrick ROYER
AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_101-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

SIMER / Collège Travaux Publics du 18 12 2023 –
Délibération n°C20231218_101

N° C20231218_101 : Renouvellement de la ligne de trésorerie du budget travaux publics

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité syndical n°C20221207_099 en date du 7 décembre 2022 décidant de l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget travaux publics.

La Vice-Présidente, Josette COLAS, présente le rapport suivant :

Le Comité syndical lors de sa séance du 7 décembre 2022 a autorisé à souscrire une ligne de trésorerie pour le budget du Service Travaux Publics pour un montant maximum de 500 000 €.

Dans ce cadre, une consultation a été menée en décembre 2022 auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel. Le contrat a été signé avec la **Caisse d'Épargne** aux conditions suivantes :

- > Montant : 500 000 € ;
- > Durée : 12 mois ➔ **échéance le 22/01/2024 ;**
- > Taux d'intérêt applicable : €STER + marge de 0.40 % ;
- > Mise à disposition des fonds : Par tirage, en une ou plusieurs fois ;
- > Commission d'engagement : 500 € ;
- > Commission de non utilisation : 0.30% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit ;
- > Remboursement de la ligne : Selon les disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois ;
- > Règlement des intérêts : Chaque mois civil, à terme échu.

Actuellement, la ligne de trésorerie est débloquée à hauteur de 410 000€. Le montant des intérêts supportés par le syndicat pour la période du 23/01/2023 au 30/11/2023 s'élève à 13 842.28 € et celui des frais de commission de non-utilisation s'élève à 668.42€.

Cette ligne de trésorerie arrivant à échéance le 22 janvier prochain, il conviendrait de prévoir son renouvellement.

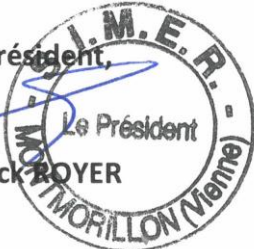
AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_101-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'autoriser la création d'une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 € et pour une durée de 12 mois,**
- **De donner pouvoir au Président pour :**
 - Mener la consultation auprès de plusieurs établissements compétents,
 - Retenir la meilleure offre et signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie correspondant, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant,
 - Procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements en fonction des besoins du syndicat.

Le Président,
Le Président
Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_101-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 18 décembre 2023 Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20231218_102 : Actualisation du tarif horaire de la balayeuse aspiratrice

Date de la convocation : 11 décembre 2023 Date d'affichage : 22 décembre 2023 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 186 Nombre de présents : 97 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 100	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
---	--	--

Le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-trois à dix heures, les membres du Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUBINEAU Francis – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTARD Dominique – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BERTRAND Dominique – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BREGEAUD Louis – BREGEON Pascal – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHARLET Philippe – CHAUVERGNE Philippe – CHEBASSIER Joël – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – COUSIN Serge – COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DEBIAIS René – DEJOLLAT Daniel – DELLIERE Nicolas – DUCOURTIOUX Morgan – DUTAUT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEOFFROY Jean-Olivier – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GRANGEON Jacky – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick HERAULT Gilles – JALLADEAU Patrick – LAVILLE Bruno – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MARTINIERE Pierre – MASSE Thomas – MELON Jean-Pierre – METAIS Jacky – MINOT Patrick – MONDON Alain – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PAPILLIER Catherine – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SCHERHAG Jacques – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TANGUY Jacques – TERRANOVA Jean-Luc – TRICOT Kévin – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric

Pouvoirs :

De Franck BEAUVALLET à Bruno COURAULT – De Alain NEVIERE à Daniel DEJOLLAT – De Edouard RENAUD à Patrick ROYER

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_102-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

SIMER / Collège Travaux Publics du 18/12/2023 –
Délibération n°C20231218_102

N° C20231218_102 : Actualisation du tarif horaire de la balayeuse aspiratrice

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

Le Vice-Président, Patrick CHARRIER, présente le rapport suivant :

A titre d'information, la prestation de balayage est effectuée pour le compte de **28 collectivités** et représente environ 95 000 € de facturation annuelle.

Pour tenir compte des différentes hausses liées aux charges de personnel, à l'entretien du matériel et au carburant, il conviendrait d'actualiser le tarif horaire de cette prestation. **Il passerait ainsi de 95 € à 99 € / heure, soit une évolution de + 4 %.**

Pour mémoire, celui-ci comprend :

- > Le coût agent ;
- > Les charges d'amortissement, d'entretien, d'assurance et de carburant ;
- > Le temps de vidage et le haut-le-pied.

Dès lors et après en avoir délibéré, le Comité décide d'approuver cette actualisation qui entrerait en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Président,
Le Président
Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_102-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL du 18 décembre 2023 Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N°C20231218_103 : Renouvellement de la convention pour l'entretien de la voirie avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Date de la convocation : 11 décembre 2023 Date d'affichage : 22 décembre 2023 Secrétaire de séance : Jean-Charles VARESCON Secrétaire auxiliaire : Nathalie MARTIN	Nombre de délégués en exercice : 186 Nombre de présents : 97 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 100	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : ☒
---	--	--

Le dix-huit décembre de l'an deux mille vingt-trois à dix heures, les membres du Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ARNAUD Christophe – AUBINEAU Francis – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTARD Dominique – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BERTRAND Dominique – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNET André – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BREGEAUD Louis – BREGEON Pascal – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHARLET Philippe – CHAUVERGNE Philippe – CHEBASSIER Joël – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COUROT Jean-Yves – COUSIN Serge – COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DEBIAIS René – DEJOLLAT Daniel – DELLIERE Nicolas – DUCOURTIOUX Morgan – DUTAUT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GARDA-FLIP Nelly – GAUTHIER Jean-Claude – GEOFFROY Jean-Olivier – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GRANGEON Jacky – GUERRAUD Mickaël – GUILLON Alain – GUITTON Marie – HABERAJTER Patrick HERAULT Gilles – JALLADEAU Patrick – LAVILLE Bruno – LEFEVRE Gérard – MAGNON Bernadette – MARTINIERE Pierre – MASSE Thomas – MELON Jean-Pierre – METAIS Jacky – MINOT Patrick – MONDON Alain – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PAPILLIER Catherine – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROBUCHON Christelle – ROTUREAU Bernard – SCHERHAG Jacques – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SOUCHAUD Alain – SURREAU Jacky – TANGUY Jacques – TERRANOVA Jean-Luc – TRICOT Kévin – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric

Pouvoirs :

De Franck BEAUVALLET à Bruno COURAULT – De Alain NEVIERE à Daniel DEJOLLAT – De Edouard

RENAUD à Patrick ROYER
AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_103-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023

SIMER / Collège Travaux Publics du 18 12 2023 –
Délibération n°C20231218_103

N° C20231218_103 : Renouvellement de la convention pour l'entretien de la voirie avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

La 1^{ère} Vice-Présidente, Justine CHABAUD, présente le rapport suivant :

Il conviendrait de prévoir le **renouvellement de la convention pour l'amélioration et l'entretien de la voirie conclue avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe**, qui arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Au travers de ce partenariat le SIMER apporte à la Communauté de Communes ses compétences pour la réalisation de travaux d'entretien des routes communautaires. Les principaux travaux réalisés durant ces deux dernières années concernaient le reprofilage de la voirie, la réalisation d'enduits superficiels et le curage de fossés et ont représenté un montant de 286 000 € HT.

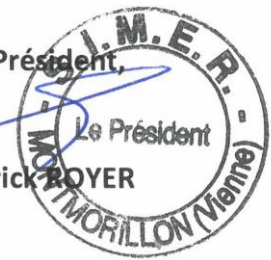
La nouvelle convention serait conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, reconductible une fois pour une durée de 12 mois et établie sur la base d'un bordereau des prix révisable annuellement.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention d'amélioration et d'entretien de la voirie avec la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à celle-ci ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à établir le bordereau des prix en adéquation avec les besoins de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.**

Le Président,

Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218_103-DE
Reçu le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023